



DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 27 juin 2022 (Matin)

Présidence de : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents : M. Nicolas FRICOTEAUX

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Stéphane LINIER à M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Anne MARICOT à M. Dominique DUCLOS, M. François RAMPELBERG à Mme Carole DERUY, M. Nicolas REBEROT à Mme Sarah BATONNET

RAPPORT N°191 Compte administratif 2021 - Budget principal

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3312-5,

Vu le rapport N° 191 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. FRICOTEAUX**)

Vu la présentation du rapport devant les 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème, 8ème et 9ème commissions,

M. Nicolas FRICOTEAUX s'étant retiré au moment du vote,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (35 voix pour, 6 abstentions),

Adopte, s'agissant, d'une part, du budget principal et, d'autre part, des budgets annexes, le compte administratif pour l'exercice 2021 dans toutes les lignes ainsi que l'état des restes à réaliser.



Michel GENESSEAU

MICHEL GENESSEAU
2022.07.07 09:32:49 +0200
Ref:20220701_151801_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services